



# POUR UN LYCÉE DE TOUS LES SAVOIRS

**Corpus de propositions pour la rénovation des  
trois voies du Lycée**

Septembre 2014

## SOMMAIRE

I- État des lieux .....	3
I-1- L'accompagnement personnalisé (AP) .....	3
I-2- Les enseignements d'exploration.....	4
I-3- L'autonomie des établissements .....	4
I-4- La filière L.....	5
I-5- La voie technologique .....	5
I-5-1 La filière STI2D.....	5
I-5-2 La filière STMG .....	6
I-6- Le Bac Pro 3 ans.....	6
I-7- Le Contrôle en Cours de Formation (CCF).....	7
I-8- Les épreuves du baccalauréat .....	8
I-8-1- Dans la voie générale.....	8
I-8-2- Dans la voie technologique.....	8
I-8-3- Dans la voie professionnelle .....	9
II- Principes d'un Lycée de tous les savoirs.....	10
I-1- Principes généraux.....	10
I-2- Voie générale .....	10
I-3- Voie technologique .....	11
I-4- Voie professionnelle.....	11
III- Fonctionnement du lycée de tous les savoirs .....	12
III-1- Voie générale.....	12
III-1-1- Français et littérature.....	12
III-1-2- Langues anciennes.....	12
III-1-3- Arts.....	13
III-1-4- Philosophie .....	13
III-1-5- Mathématiques.....	13
III-1-6- Physique-Chimie .....	13
III-1-7- Sciences de la vie et de la terre.....	13
III-1-8- Sciences Économiques et Sociales .....	14
III-1-9 Droit-Gestion.....	14
III-1-10- Histoire-Géographie.....	14
III-1-11- Langues vivantes .....	14
III-1-12- EPS .....	15
III-1-13- Sciences de l'ingénieur.....	15
III-1-14- Biotechnologies, Santé et social, SI/CIT .....	15
III-1-15 ISN.....	15
III-2- Voie technologique.....	15
III-2-1 le choix d'une série et ses prérequis .....	16
III-2-2 Enseignement spécifique à la série STMG .....	16
III-3- Voie professionnelle.....	17
III-3-1 les parcours .....	18
III-3- 2 l'année de liaison.....	18
V- Le Baccalauréat .....	21
V-1- Principes généraux .....	21
V-2- Voie générale .....	21
V-3- Voie technologique .....	22
V-4- Voie professionnelle .....	22
Annexe 1 : Exemples de parcours des voies générale et technologique .....	23



## I- État des lieux

Le lycée a connu sous la présidence précédente une grande réforme qui a concerné les trois voies de formation. Les grands axes de cette réforme ont été :

- l'accompagnement personnalisé (AP),
- les enseignements d'exploration en classe de seconde,
- l'autonomie des établissements (via une enveloppe horaire à répartir par le chef d'établissement sur proposition du conseil pédagogique),
- la « revalorisation » de la filière littéraire, avec la création de la discipline « droits et grands enjeux du monde contemporain »,
- la refonte de la filière STI en STI2D
- la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans,
- la généralisation à toutes les disciplines (sauf lettres-histoire-géographie en baccalauréat professionnel) du Contrôle en Cours de Formation (CCF),
- Les épreuves du baccalauréat (notamment les évaluations en cours d'année (ECA)).

Malheureusement, **le bilan du SNALC-FGAF sur l'ensemble de ces points est un bilan extrêmement négatif. Les remontées des collègues de toutes les académies, les drames humains qui se sont produits, le constat très majoritairement partagé par tous les acteurs du système, au-delà de notre seule organisation : tout converge dans le même sens.**

### ***I-1- L'accompagnement personnalisé (AP)***

Cet aspect de la réforme, qui a été décliné dans les trois voies de formation, a entraîné des problèmes majeurs.

Tout d'abord, **la création de l'AP s'est faite au détriment des horaires d'enseignement disciplinaire.** L'impact a par exemple été très important dans les disciplines scientifiques de la filière S ou sur l'enseignement du français en seconde. Les professeurs ont du mal à comprendre l'intérêt de créer un « accompagnement » alors que leur temps d'enseignement est simultanément réduit.

Il est également à noter que **la dimension « personnalisée » de cet accompagnement fait débat.** Sauf à prendre sur le volant d'heures à répartir dans chaque établissement (voir le point suivant), les heures d'AP se déroulent en classe entière, ou dans des groupes d'une taille équivalente à une classe entière. Dans la voie professionnelle, il arrive même que l'on mélange les niveaux d'enseignement. Les élèves ne sont pas forcément « accompagnés » dans les disciplines où ils ont des difficultés, mais dans celle du professeur qu'on a pu trouver à mettre devant eux. En résumé, **l'AP a plus souvent servi de variable d'ajustement des services que de vrai dispositif d'aide.**

La grande disparité de sa mise en place frappe également. Sous le prétexte d'une plus

grande autonomie des établissements, l'on a vu fleurir des modes de fonctionnement pédagogiquement peu défendables, qui pouvaient confiner à **une forme de « zapping »**. La disparité touche aussi très clairement les contenus : **là où certains établissements ont cherché à suivre scrupuleusement les directives du ministère, d'autres (souvent dans des endroits assez favorisés) ont utilisé ces heures pour... faire cours**, généralement avec la bénédiction des parents d'élèves, réinstaurant de fait les heures disciplinaires enlevées par la mise en place de l'AP. Cette distorsion du dispositif doit nous interroger quant à son efficacité.

## ***I-2- Les enseignements d'exploration***

La mise en place d'enseignements dits d'exploration (et non de détermination) en classe de seconde partait de l'idée de ne pas préorienter les élèves, mais bien de leur permettre de faire leur choix d'orientation de manière réfléchie, à l'aide d'une « pédagogie de la promenade ».

À l'arrivée, **il est difficile d'évaluer l'impact de ces enseignements**. Certaines combinaisons semblent agir comme des formes de préorientation (sciences de Laboratoire + biotechnologies pour la ST2S) tandis que d'autres n'ont absolument pas le même effet. Ainsi, les enseignements déterminant un profil « lettres, langues, arts » n'induisent pas de façon nette une orientation en série L. **Il est à noter que la priorité donnée aux enseignements « économiques » a conduit à une forme de hiérarchisation entre SES et PFEQ, qui ont été de fait mis en concurrence**. Cette concurrence a pu être exacerbée par le fait que certains professeurs pouvaient évaluer à l'aide de notes, et d'autres non. Cela a entraîné de l'incompréhension de la part des familles et suscité d'inutiles tensions dans les établissements.

Mais au-delà de la simple question de l'orientation, **c'est l'utilité de ces enseignements qui est remise en cause par les collègues**. Dotés pour certains de programmes très flous (qui n'explicitent pas toujours qui doit assurer l'enseignement), généralement non notés (ce qui leur donne souvent le statut de « sous-matières »), **ces enseignements ne peuvent non plus servir de point d'appui dans le cycle terminal, du fait que les élèves n'ont pas suivi les mêmes**. Il est à noter que tout ceci s'applique aussi à l'enseignement de l'ECJS.

## ***I-3- L'autonomie des établissements***

Un fonctionnement similaire a présidé à la mise en place d'une forme d'autonomie des établissements, via l'enveloppe horaire à répartir sur proposition du conseil pédagogique. Suivant les choix opérés, certains collègues, certaines disciplines ont vu leurs conditions d'enseignement se dégrader, l'enveloppe ne permettant pas de mettre en place l'ensemble des dédoublements ou groupes qui pouvaient exister antérieurement. **Cela a pu tourner au pugilat, chacun défendant son pré carré. Là encore, les décisions prises n'allaient pas forcément dans le sens d'une amélioration pédagogique**.

Il est d'autre part nécessaire d'affirmer que certaines disciplines ont impérativement besoin de conditions de travail spécifiques. Il faut les répertorier et leur attribuer **des horaires nationaux** permettant d'enseigner dans des conditions correctes.

#### ***I-4- La filière L***

L'une des grandes ambitions de la réforme du lycée dans la voie générale était de rééquilibrer les trois filières. La filière scientifique représente en effet plus de 50% des orientations en première générale, là où la filière littéraire est en net repli. Il est à noter que **les professeurs des disciplines scientifiques nous font très souvent savoir que de nombreux élèves qui sont en série S n'ont absolument pas un profil « scientifique »**, ce qui contribue à émettre l'hypothèse que la filière S est devenue une «voie générale dans la voie générale » et qu'il existe une très claire hiérarchie des filières dans l'esprit de la plupart des parents et des élèves.

Pour tenter de faire bouger les lignes, deux mesures phares ont été prises : la mise en place d'un tronc commun (censé faciliter les passages d'une filière à l'autre) et la création d'un enseignement de « droit et grands enjeux du monde contemporain » en terminale L.

Le résultat est malheureusement sans appel : **la crise de la filière L n'a nullement été enrayerée**. Le tronc commun n'a pas permis de mettre en place les passerelles espérées. Quant à l'enseignement de droit, il n'est pas proposé dans tous les établissements et ne semble pas avoir créé un afflux particulier de lycéens. Aucun professeur en particulier n'en est d'ailleurs chargé, les habitudes variant d'un établissement à l'autre, et rien ne garantit que les professeurs qui le dispensent aient une formation en droit.

#### ***I-5- La voie technologique***

Dans un souci de clarté, nous nous concentrerons ici sur les deux filières les plus importantes en nombre d'élèves, sachant que les observations principales peuvent s'élargir aux autres formations technologiques.

##### **I-5-1 La filière STI2D**

L'objectif de la réforme initiée en 2011 était de redynamiser une voie technologique en perte d'effectif tout en la différenciant nettement de la voie professionnelle. Le nouveau format de la filière des sciences et technologies industrielles est désormais déconnecté d'un domaine technologique précis pour devenir une formation à caractère propédeutique favorisant l'accès aux études longues.

Les 15 000 professeurs de la série technologique industrielle jusqu'alors recrutés et affectés sur plus de 40 disciplines sont maintenant regroupés dans quatre spécialités seulement. Cette évolution a impliqué que chacun acquière de nombreuses et nouvelles connaissances, parfois très en dehors des champs de sa discipline de recrutement. Une procédure de reconversion totalement bâclée, la perte de repères et la destruction de leur identité professionnelle ont provoqué chez certains une souffrance réelle dans la conduite de leur activité. Le mode d'évaluation des examens mettant en œuvre des grilles de notations numériques adaptées à chaque candidat, à l'écrit comme à l'oral, avec un barème totalement dépourvu de transparence contribue largement à déstabiliser voire démotiver les évaluateurs, privés de la notation finale.

C'est donc à marche forcée que se sont mises en place ces quatre nouvelles disciplines. Cette précipitation conjuguée à la « survente » des STI2D aura déstabilisé les collègues chargés de son enseignement et généré de multiples frustrations chez les élèves.

Pourtant, le passage en STI2D est à l'origine d'un accroissement des effectifs de la voie technologique. C'est un point positif qui a nécessité la réouverture de postes au concours du CAPET, alors que le recrutement était gelé depuis de nombreuses années.

Cependant cette nouvelle mouture s'est accompagnée d'une très large modification de ses pratiques pédagogiques qui génère de nouvelles difficultés :

- une désaffection significative des bons élèves qui, compte-tenu du manque de repère technologique, s'orientent au final vers la filière SSI,
- des élèves déroutés par une approche conceptuelle des systèmes alors que la majorité d'entre eux s'attendait à une approche plus concrète des matériels,
- des classes plus chargées qu'en STI,
- des modalités d'examen extrêmement favorables aux élèves qui n'encouragent pas l'investissement et la production d'efforts d'apprentissages de leur part.

Pour le SNALC-FGAF, très attaché au maintien de la voie technologique, la réforme aura eu le mérite de confirmer l'appétence des lycéens pour cet enseignement. Pour que la STI2D ne soit pas considérée comme une voie de relégation par rapport au bac scientifique, il est capital d'en redéfinir les modalités d'évaluation à l'examen.

## **I-5-2 La filière STMG**

Cette filière a connu des transformations moins spectaculaires que la filière industrielle. Elle revêt un caractère généraliste et a pour vocation de préparer les élèves à poursuivre en BTS ou classes préparatoires. Or, la réforme, outre une concurrence malsaine entre différents enseignements de l'économie, particulièrement en classe de seconde, n'offre pas un cursus suffisamment distinct de la voie générale. L'enseignement du droit y reste restreint.

En outre les dossiers que doivent construire les élèves se révèlent fort consommateurs de temps.

Le SNALC-FGAF préconise donc une plus forte différenciation de la filière STMG avec un enseignement plus poussé des bases du droit et un rééquilibrage du poids des épreuves afin que les efforts des élèves soient constants jusqu'à l'examen.

### ***I-6- Le Bac Pro 3 ans***

Le baccalauréat professionnel en trois ans avait fait l'objet d'une expérimentation dans le secteur de la métallurgie avec des élèves préalablement sélectionnés. Les divers rapports de l'inspection générale n'avaient pas clairement conclu à la nécessité de généraliser le système. Il a en revanche été décrété après une pseudo-négociation de procéder à la **généralisation à marche forcée**. Sous le prétexte de l'« égale dignité des filières », il fallait que le baccalauréat professionnel s'obtienne en trois ans. Il s'agissait en fait d'économiser des heures de cours, donc des postes, tout particulièrement en enseignement général.

Pourtant, presque tous les enseignants (à l'exception de ceux parlant au nom du SNETAA-FO), à commencer par les représentants du SNALC-FGAF, faisaient état de la nécessité de laisser du temps aux élèves pour acquérir les connaissances générales et professionnelles et mûrir grâce aux responsabilités assumées en entreprise. La question budgétaire l'a emporté sur l'intérêt des élèves et des professeurs de la voie professionnelle et le massacre a eu lieu, attesté par un rapport de l'inspection générale longtemps resté secret. **Loin d'attirer davantage d'élèves, le baccalauréat professionnel en trois ans fait peur et les abandons en cours de formation ne diminuent pas.**

En outre, les passerelles annoncées du CAP au bac pro n'ont pas été mises en place et le BEP a purement et simplement disparu, même s'il demeure dans les nomenclatures de diplômes : nous traiterons ce sujet avec les épreuves d'examen.

Pour le SNALC-FGAF, la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans a bien constitué « la chronique d'un échec annoncé », assortie d'un effet pervers sur les conditions de travail des enseignants et des **risques psycho-sociaux** très largement accrus, sans pour autant assurer une meilleure insertion des élèves dans la vie active, qu'ils s'arrêtent au bac pro ou continuent comme l'institution les y encourage.

### ***I-7- Le Contrôle en Cours de Formation (CCF)***

Le SNALC-FGAF et ses représentants sont connus pour leur opposition farouche au « tout CCF » que la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans a imposé.

En effet, le CCF est censé être mis en place quand les élèves sont « prêts » : c'est ignorer



les contraintes de fonctionnement d'un établissement que s'imaginer que des épreuves d'examen puissent être organisées au dernier moment en fonction de l'avancée des élèves. C'est aussi ignorer la capacité d'inertie des élèves qui se font un malin plaisir pour certains à ne pas se présenter aux épreuves, désorganisant ainsi leur classe, voire plusieurs classes.

Par ailleurs, beaucoup d'épreuves professionnelles nécessitent la présence de plusieurs enseignants de la même discipline en même temps. Loin d'éviter la suppression de cours (argument classiquement opposé par les partisans de l'absence d'examen, ou en tout cas d'épreuve ponctuelle finale pour prétendument « reconquérir le mois de juin »), **les suppressions de cours ont lieu tout au long de l'année dans toutes les classes** au détriment de la progression des élèves.

Le CCF constitue aussi un motif majeur d'inégalité et de rupture d'équité entre les candidats : chacun s'arrange avec son public, selon le contexte ; le même élève aura une note différente pour le même travail.

Et surtout, il s'agit d'un **risque psycho-social majeur pour les professeurs**, soumis à la pression conjuguée de certains chefs d'établissement ou inspecteurs plus soucieux des taux de réussite affichés que de l'acquisition de connaissances et de savoir-faire par les candidats. Certaines familles ne se privent pas non plus d'intervenir pour qu'on fasse preuve de clémence avec leurs rejetons, même s'ils n'ont jamais rendu de travail ou été absents les trois quarts du temps.

Enfin, le CCF faisant souvent l'objet d'ajustements autoritaires sans l'accord des enseignants, les professeurs, ainsi désavoués, perdent toute crédibilité auprès d'élèves déjà difficiles.

## ***I-8- Les épreuves du baccalauréat***

### **I-8-1- Dans la voie générale**

Il ne s'agit pas ici de faire une longue liste de tous les dysfonctionnements constatés, mais de pointer du doigt des **problèmes d'ordre structurel**. Deux catégories de disciplines nous semblent tout particulièrement concernées : les langues vivantes et les disciplines expérimentales.

En ce qui concerne les **langues vivantes**, la mise en place d'une plus grande variété d'épreuves est un indéniable point positif. En revanche, **leur organisation a été catastrophique, et leur fonctionnement est problématique**. En termes d'équité de traitement des candidats, il est effectivement gênant que les professeurs interrogent leurs propres élèves, de façon non anonyme, en cours d'année. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'éthique des collègues, mais

ces derniers nous ont fait savoir qu'ils pouvaient être victimes de pressions (qu'elles puissent être hiérarchiques ou parentales), qui s'inscrivent dans le cadre d'une « course aux résultats », puisque de meilleurs résultats donnent une meilleure image de l'établissement. Cette course aux résultats semble s'être invitée dans les barèmes utilisés, qui sont très coercitifs et ne permettent pas de faire preuve de nuance. D'autre part, la tenue de ces épreuves désorganise non seulement l'enseignement des langues, mais parfois aussi celui des autres disciplines lors de la passation de ces épreuves.

Du côté des épreuves de **sciences expérimentales**, qui constituent également une avancée intéressante, les collègues font remonter que leur organisation est extrêmement lourde alors que le TP-bac ne représente qu'un cinquième de la note finale. **La préparation et la passation de ces épreuves prennent énormément de temps.** Là aussi, les **critères de notation** ne permettent pas une évaluation réellement objective du travail du candidat.

### **I-8-2- Dans la voie technologique**

Avec l'arrivée de la STI2D, nous avons assisté à l'avènement de l'« évaluation en cours d'année » et à la mise en place de logiciels permettant de transformer des grilles en notes. **Les professeurs se voient ainsi dépourvus du sens de leur travail** puisqu'ils ignorent le résultat de l'évaluation dont ils ont la charge : cette évaluation est « manipulée » par l'inspection *a posteriori*.

Dans la filière économie-gestion, les grilles d'évaluation sont si détaillées qu'il s'avère **impossible de nuancer** de façon satisfaisante les notes et le poids des dossiers tend à perturber la continuité des efforts.

### **1-8-3- Dans la voie professionnelle**

Nous avons déjà évoqué le CCF et ses travers : seules les lettres-histoire-géographie font l'objet d'une épreuve ponctuelle finale en enseignement général. Toutes les disciplines font l'objet de grilles de notations qui rend difficile une évaluation objective.

D'autre part, le BEP (brevet d'études professionnelles), qui avait été conçu comme propédeutique au baccalauréat professionnel et présentait le mérite de constituer une première marche vers le niveau IV, a officiellement été maintenu. Mais, outre le fait qu'il n'est pas reconnu dans la plupart des conventions collectives, il est désormais obtenu en cours de parcours en fin de première au prix de deux épreuves ponctuelles écrites en lettres-histoire-géographie et d'une série d'épreuves en CCF. Il en ressort une grande incompréhension pour les élèves et un inutile surcroît de travail pour les professeurs. Pourtant cette étape était précieuse pour la plupart des élèves, à qui l'obtention du BEP redonnait confiance.

Enfin, le baccalauréat professionnel jouit d'une regrettable particularité : l'épreuve de

contrôle a un poids totalement disproportionné. En effet, 18 à 22 semaines de formation en entreprises et trois années de formation en établissement scolaire peuvent être rattrapées par une seule épreuve orale de 30 minutes où l'évaluateur est doté d'une grille de notation « généreuse ».

Il en résulte une démotivation des enseignants de la voie professionnelle devant la désinvolture des élèves, qui se savent quasiment intouchables.

## II- Principes d'un Lycée de tous les savoirs

### I-1- Principes généraux

Le SNALC-FGAF, fort de ce bilan très négatif de la dernière réforme, tient à mettre en avant un certain nombre de principes qui pourraient permettre non seulement de corriger les dysfonctionnements constatés, mais également d'inventer un nouveau fonctionnement des trois voies du lycée permettant une plus grande réussite de nos élèves et offrant de meilleures conditions de travail. Ces principes sont les suivants :

- **La modularité.** Actuellement, le fonctionnement de la classe de seconde générale et technologique est remis en cause par les collègues, qui retrouvent « en vrac » des élèves rarement motivés par l'ensemble disciplinaire commun qui leur est proposé. **Cette classe est souvent la plus difficile à gérer**, et ne place pas les élèves dans de bonnes conditions pour déterminer leur orientation en fin d'année. De même que nous avons proposé un collège modulaire pour prendre en compte la diversité des élèves, il nous semble nécessaire de proposer une **diversité de parcours** en lycée dès la classe de seconde, **sans pour autant renoncer à la nécessaire formation généraliste l'ensemble des élèves**. Pour la voie professionnelle, le **constat d'échec sur la généralisation du bac pro en 3 ans** nous incite à chercher une forme de modularité sur la durée d'études, afin de proposer des parcours qui soient adaptés aux capacités des élèves qui choisissent cette voie.
- **La réaffirmation des disciplines.** Il n'est pas question ici de faire de l'idéologie. Mais force est de constater que les enseignements qui se sont écartés de ce principe (certains enseignements d'exploration, l'ECJS, l'AP, les TPE ...) sont **les plus décriés** par les collègues. Ils suscitent fréquemment des conflits contre-productifs entre équipes ou avec le chef d'établissement, et servent également de variables d'ajustement des services, au détriment parfois des besoins des élèves.
- **Le cadre national.** Il nous paraît impératif que le baccalauréat, point d'arrivée du lycée, puisse être comparable d'un lycée à l'autre, afin d'**éviter des effets de stigmatisation en fonction de l'endroit où les élèves auraient étudié**. Ce cadre doit tout spécialement être réaffirmé dans la voie professionnelle, non seulement pour les raisons précitées, mais également pour **sécuriser les PLP**, dont le statut doit être maintenu.

### I-2- Voie générale

La voie générale, nous l'avons vu, connaît aujourd'hui une **crise de son fonctionnement**, crise qui a des répercussions sur les conditions de travail et la qualité des enseignements. La seconde indifférenciée, les enseignements d'exploration, les querelles internes en vue d'obtenir

des demi-groupes, les biais dans l'orientation qui conduisent à un net déséquilibre entre les trois séries : tous ces éléments doivent être corrigés.

Pour ce faire, il convient d'utiliser les horaires dont on ne se sert pas aujourd'hui de manière particulièrement efficace afin de proposer un approfondissement disciplinaire dès la classe de seconde, tout en laissant la possibilité de préciser ses choix entre la seconde et la première. Ainsi, des élèves qui souhaitent se spécialiser dans certaines disciplines doivent se voir proposer **un horaire plus important** dans ces disciplines.

Le principe général est donc, au maximum, de **mettre devant les professeurs des élèves motivés pour travailler dans leur discipline, et de les y mettre plus longtemps.**

### ***I-3- Voie technologique***

La voie technologique, et tout particulièrement la voie industrielle, ayant fait l'objet de récents bouleversements, **il n'est pas question pour nous de recommander un nouveau bouleversement** au préjudice des enseignants et de leurs élèves.

Il s'agit en revanche pour le SNALC-FGAF d'offrir aux élèves de la voie technologique un **parcours plus cohérent** entre la classe de seconde et la classe de première, tout en mettant à leur disposition de plus grandes possibilités d'**ouverture culturelle.**

C'est pourquoi nous avons la conviction que les disciplines artistiques, les langues anciennes ainsi qu'un approfondissement en langue vivante constituent un **enrichissement** souhaitable à proposer aux élèves de la voie technologique, sous forme d'option.

### ***I-4- Voie professionnelle***

Il s'agit dans la voie professionnelle de **redonner aux élèves le temps de se construire**, de mûrir leur orientation, d'acquérir la maturité indispensable pour tirer le meilleur parti des enseignements et surtout des périodes en entreprises (rappelons que le bac pro en 3 ans, après un collège sans redoublement, peut aboutir à l'impossibilité de mettre certains élèves en stage dans le respect du code du travail).

Nous avons donc conçu une **année de liaison** destinée d'une part à consolider les acquis en enseignement général et d'autre part à mûrir le choix de l'orientation professionnelle avec une majeure d'enseignement industriel complétée par une mineure d'enseignement tertiaire et vice versa selon la structure de l'établissement d'accueil. Il s'agit, là encore, de permettre une **orientation progressive** qui réduise l'anxiété des élèves et de leurs familles lors du choix en fin de troisième : on repousse la date du choix définitif afin de le faire plus sûrement.

De surcroît, tous les élèves de la voie professionnelle doivent se voir proposer des options artistiques ou de langues vivantes approfondies : on sait que les difficultés d'expression sont souvent levées par le biais du théâtre ou d'autres expressions artistiques. L'approfondissement d'une langue tel qu'on peut le pratiquer dans les sections européennes aujourd'hui constitue par ailleurs un atout avéré pour les élèves qui le choisissent.

## III- Fonctionnement du lycée de tous les savoirs

### III-1- Voie générale

Pour le SNALC-FGAF, un lycée de tous les savoirs doit **s'appuyer sur les disciplines scolaires et mener les élèves à un haut niveau de maîtrise de ces dernières** au lieu de les conduire à l'éparpillement. De plus, **les horaires disciplinaires doivent être suffisants** pour traiter les attendus du programme et permettre d'éviter que perdure un trop haut taux d'échec dans le premier cycle du supérieur, comme c'est hélas le cas actuellement. Le lycée général doit ainsi **préparer les élèves à leurs poursuites d'études**, et proposer des parcours de haut niveau.

Un élève destiné à suivre des études scientifiques doit **se voir proposer des disciplines scientifiques en quantité suffisante**, ce qui n'est actuellement pas le cas. Les disciplines littéraires, quant à elles, doivent retrouver toute leur place et ne plus être perçues comme une sorte de filière de relégation, mais au contraire comme **une voie d'excellence**. On doit enfin mettre un terme à la **querelle des disciplines économiques**, et proposer ces dernières dans davantage de parcours.

En se servant d'horaires aujourd'hui dévolus à des dispositifs dont l'efficacité n'est pas prouvée, en **recentrant le lycée général sur les disciplines générales dès la seconde**, en prenant en compte les nécessités pédagogiques propres à chacune d'entre elles, le SNALC-FGAF a conçu des parcours à la fois plus diversifiés et plus approfondis. Voici nos propositions, qui s'appuient sur un système cohérent et fonctionnel :

#### III-1-1- Français et littérature

- L'horaire de français peut être augmenté en classe de seconde et de première, et porté ainsi à 6 heures hebdomadaires.
- La littérature peut être enseignée dès la classe de seconde, permettant ainsi de recréer une véritable filière littéraire qui aujourd'hui fait défaut. L'horaire peut être porté à 5 heures hebdomadaires en classe de terminale.
- C'est le professeur de français qui est assuré cet enseignement ; l'enseignement « littérature et société » de seconde disparaît.

#### III-1-2- Langues anciennes

- Le latin peut faire partie des disciplines non optionnelles dès la seconde, y compris dans un parcours à dominante scientifique ou économique.

- Le latin peut être choisi comme spécialité en terminale, portant ainsi l'horaire hebdomadaire à cinq heures.
- Le grec demeure une option, qu'il est possible de prendre en plus du latin.
- Tous les parcours permettent de prendre l'une des langues ou les deux langues en option.

### **III-1-3- Arts**

- La spécificité des disciplines artistiques est réaffirmée au lycée.
- Une discipline artistique peut être suivie dans le cursus général dès la classe de seconde, y compris dans un parcours scientifique ou économique.
- Il est possible de choisir une spécialisation dans une discipline artistique en classe de terminale, portant l'horaire hebdomadaire à 7 heures.

### **III-1-4- Philosophie**

- L'enseignement de philosophie est maintenu dans tous les parcours de terminale.
- Son horaire minimum est de 4 heures hebdomadaires.
- Cet horaire peut être porté à 6 heures, et même à 8 heures en cas de spécialisation dans cette discipline.

### **III-1-5- Mathématiques**

- Les mathématiques sont reconnues comme une discipline permettant la formation de tous les esprits.
- Les élèves peuvent choisir de recevoir un enseignement de mathématiques porté jusqu'à 6 heures hebdomadaires en classe de seconde.
- Par rapport à la série S actuelle, un élève peut recevoir jusqu'à 4 heures hebdomadaires supplémentaires sur l'ensemble des trois ans. Cela doit permettre d'améliorer le passage dans le supérieur, notamment dans les études scientifiques.

### **III-1-6- Physique-Chimie**

- La physique-chimie retrouve des horaires en demi-classe nationaux à tous les niveaux d'enseignement du lycée.
- Les élèves peuvent choisir de recevoir un enseignement de physique-chimie porté jusqu'à 5 heures hebdomadaires en classe de seconde, dont 3 heures en demi-classes.
- Par rapport à la série S actuelle, un élève peut recevoir jusqu'à 4 heures hebdomadaires



supplémentaires sur l'ensemble des trois ans. Cela doit permettre d'améliorer le passage dans le supérieur, notamment dans les études scientifiques.

### **III-1-7- Sciences de la vie et de la terre**

- La SVT retrouve des horaires en demi-classe nationaux à tous les niveaux d'enseignement du lycée.
- Les élèves peuvent choisir de recevoir un enseignement de SVT porté jusqu'à 4 heures hebdomadaires en classe de seconde, dont 3 heures en demi-classes.
- Par rapport à la série S-SVT actuelle, un élève peut recevoir jusqu'à 5 heures hebdomadaires supplémentaires en cumulé sur l'ensemble des trois ans. Cela doit permettre d'améliorer le passage dans le supérieur, notamment dans les études scientifiques.

### **III-1-8- Sciences Économiques et Sociales**

- La suppression du système d'enseignements d'exploration actuel permet de mettre fin à la concurrence entre SES et économie-gestion.
- Les deux disciplines peuvent être suivies simultanément par les élèves depuis la seconde jusqu'à la terminale.
- Les élèves peuvent choisir d'étudier les SES dans des parcours à dominante scientifique ou littéraire.

### **III-1-9 Droit-Gestion**

- La suppression du système d'enseignements d'exploration actuel permet de mettre fin à la concurrence entre SES et économie-gestion, renommée droit-gestion.
- Les deux disciplines peuvent être suivies simultanément par les élèves depuis la seconde jusqu'à la terminale.
- L'enseignement général de droit-gestion est spécifiquement attribué aux professeurs d'économie-gestion, et comprend une partie droit, puisque ces derniers ont une formation dans ce domaine.
- Les élèves peuvent choisir d'étudier le droit-gestion dans des parcours à dominante scientifique, littéraire ou économique.

### **III-1-10- Histoire-Géographie**

- L'enseignement d'histoire-géographie est dispensé à tous les élèves de la seconde à la terminale.
- L'ECJS est statutairement attribuée aux professeurs d'histoire-géographie.
- L'horaire est porté à 4 heures hebdomadaires pour tous les niveaux.
- Il est possible de choisir une spécialisation en histoire-géographie en classe de terminale, et donc de porter cet horaire à 6 heures hebdomadaires.

### **III-1-11- Langues vivantes**

- L'horaire de langues vivantes n'est plus globalisé. Chacune des deux langues a son horaire propre.
- Chacune des deux langues vivantes dispose d'un horaire de 3 heures hebdomadaires, de la seconde à la terminale.
- Il est possible de se spécialiser dans une langue vivante en terminale, ce qui porte l'horaire à 5 heures hebdomadaires.
- Les sections et dispositifs actuels sont préservés.
- La possibilité de prendre une troisième langue vivante en option est maintenue, à raison de 3 heures hebdomadaires de la seconde à la terminale.
- L'ensemble des cours de langues vivantes se déroule dans des groupes à 25 élèves maximum, afin d'obtenir une meilleure efficacité pédagogique, notamment pour le travail de l'oral.

### **III-1-12- EPS**

- L'enseignement d'EPS est bien évidemment maintenu pour tous les élèves de la seconde à la terminale.
- La possibilité de se spécialiser dans cette discipline est offerte dans certains lycées.

### **III-1-13- Sciences de l'ingénieur**

- Cet enseignement est proposé dès la seconde, et poursuivi en première et terminale soit sous forme d'option légère, soit sous forme d'option approfondie.

### **III-1-14- Biotechnologies, Santé et social, SI/CIT**

- Ces enseignements sont proposés sous forme optionnelle en seconde, à raison de 3 heures hebdomadaires.

### **III-1-15 ISN**

- Cet enseignement peut être suivi en classe de terminale, à raison de 3 heures hebdomadaires.

### **III-2- Voie technologique**

Cette spécificité du système éducatif français a plusieurs fois été malmenée ces dernières années. Pour l'administration centrale la restructuration de la voie professionnelle, avec notamment la généralisation du baccalauréat professionnel sur 3 ans, a marginalisé cette filière qui selon eux n'avait plus de cohérence dans nos offres de formation. C'était faire abstraction de plusieurs facteurs intrinsèques qui mettent à jour les richesses de la voie technologique.

Nous estimons que la voie technologique contribue à une démocratisation des études supérieures. Jugée élitiste et parfois inabordable par une catégorie de la population la voie générale fait peur. La diversité des filières et la proposition de champs technologiques variés présents dans nos lycées technologiques rassurent les familles et contribue à une élévation du niveau de formation global des élèves. Des études récentes démontrent encore aujourd'hui que les titulaires d'un baccalauréat technologique ont plus de facilité à obtenir un diplôme de niveau III via une poursuite d'étude en STS, en IUT ou en classe préparatoire.

Le SNALC-FGAF tient à la spécificité de cette voie de formation basée sur des enseignements appliqués et pratiques. La part des enseignements à caractère technologiques doit présenter une quotité horaire significative dans le cursus de formation et d'une manière idéale représentant 50% du volume horaire. Pour autant il s'agit de ne pas négliger l'enseignement général qui, calqué sur celui dispensé dans la voie générale, est garant du caractère propédeutique auquel nous tenons également. Ainsi, nous prévoyons le dédoublement systématique des cours de philosophie dans la voie technologique, pour que cette discipline cruciale pour la formation intellectuelle des futurs adultes se fasse dans de bonnes conditions.

#### **III-2-1 le choix d'une série et ses prérequis**

Nous avons choisi de ne pas modifier l'offre des séries existantes qui sont organisées autour de grands domaines de connaissances appliquées aux différents secteurs d'activités. À l'issue d'une seconde générale et technologique dont au moins une des options (de 3 heures) suivies par l'élève devra être connectée à la spécificité de la série vers laquelle il décide de s'orienter :

- sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
- sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- sciences et technologies de laboratoire (STL)
- sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

*Nous ne traiterons pas des trois autres séries nécessitant à ce jour un enseignement spécifique en classe de seconde :*

- *sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)*
- *hôtellerie*
- *techniques de la musique et de la danse (TMD)*

### **III-2-2 Enseignement spécifique à la série STMG**

**Les bases du droit doivent constituer la spécificité de cette série avec les enseignements de gestion. Les élèves pourront choisir droit (droit civil et droit des affaires avec commentaires d'arrêts) ou gestion en majeure et inversement.**

Par ailleurs, cette série alimente certaines sections de BTS à caractère industriel ne serait-ce qu'à ceux liés aux métiers du technico-commercial. Il nous semble pertinent de proposer aux élèves une option leur permettant d'entretenir une culture technologique en plus des options à caractère artistique ou culturel.

### **III-2-3 Enseignement spécifique à la série STI2D**

Le format actuel est préservé au détail près que l'enseignement transversal **est divisé et modulé par le jeu des majeurs/mineurs autour des trois disciplines élémentaires** que sont les sciences technologiques de l'Ingénierie construction, de l'Ingénierie mécanique et de l'Ingénierie électrique. Chacune de ces sous-matières est donc **adaptée à la discipline de recrutement d'un seul enseignant**. Ce nouveau découpage permet d'accroître les compétences de l'élève dans la spécialité qu'il aura choisie tout en lui garantissant une formation technologique polyvalente.

L'enseignement de technologie en langue vivante (ETLV1) est pris en charge conjointement par deux enseignants. Nous souhaitons maintenir cet enseignement qui s'inscrit complément dans la spécificité de la voie technologique. Il conviendra de modifier le règlement d'examen qui ne donne pas le poids qu'elle mérite au regard des intérêts qu'elle suscite.

### **III-3- Voie professionnelle**

On constate que la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans n'a pas résolu le problème des sorties sans diplômes et qu'elle a en revanche suscité la désorganisation des établissements avec la généralisation de nouvelles modalités d'évaluation (généralisation du contrôle en cours de formation : CCF) stressantes pour les élèves comme pour les enseignants. On observe aussi la reconstitution du parcours en 2+2 via le CAP, preuve que **ce rythme est nécessaire à une proportion notable des élèves de la voie professionnelle.**

Par ailleurs, on sait que l'orientation constitue une des angoisses majeures des familles, non résolue par le fait de laisser le « dernier mot » aux familles (cf expérimentation en cours), bien au contraire.

Enfin et surtout, il est indispensable pour de nombreux élèves de prendre le temps de **consolider les acquis** du collège et d'**acquérir de la maturité** pour opérer un choix éclairé de leur orientation. Précisons que la disparition des redoublements a pour conséquence l'arrivée en lycée professionnel d'élèves trop jeunes pour être autorisés à faire plus que des stages d'observation. Pour ceux qui n'auront pas bénéficié du parcours en cinq ans offert par le **collège modulaire** du SNALC-FGAF, nous offrons donc ici la possibilité d'une transition permettant de mûrir les choix d'orientation.

#### **III-3-1 les parcours**

La richesse de la voie professionnelle, qui offre de multiples parcours, doit être préservée. C'est pourquoi nous avons choisi de nous appuyer sur le système existant, sans faire subir aux élèves et aux enseignants un nouveau bouleversement.

##### **D'où notre proposition de construire trois parcours possibles en lycée professionnel :**

- **Parcours normal en 4 ans** destiné à la plus grande partie des élèves : une année de liaison suivie du cursus de baccalauréat professionnel en trois ans.
- **Parcours en 3 ans** pour les élèves déjà certains de leur orientation et aptes à suivre directement le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans.
- **Parcours en 2 ans** pour les élèves désireux d'acquérir au plus vite une formation qualifiante avec le CAP. Notons que le CAP donne accès au niveau de la première du baccalauréat professionnel en trois ans (dans un métier relevant du même secteur d'activité), soit un autre cursus de bac pro en 4 ans.

Ce schéma permet de respecter les spécificités de chaque branche. Et il va de soi que nous nous battons (en commissions professionnelles consultatives) pour que tous les diplômes correspondent à des besoins du monde économique et ne soient pas des filières « d'ajustement » pour les élèves n'ayant pas été admis dans la formation de leur choix.

Notre proposition préserve aussi les réorientations telles qu'elles sont proposées aux élèves de la voie générale ou de la voie technologique qui le demandent, après avis du conseil de classe (cf. passerelles mises en place dans l'académie de Strasbourg).

	<b>Terminale Professionnelle</b>	
<b>→</b>	<b>Première Professionnelle</b>	<b>Terminale Professionnelle</b>
<b>CAP 2</b>	<b>Seconde Professionnelle</b>	<b>Première Professionnelle</b>
<b>CAP 1</b>	<b><i>Année de liaison</i></b>	<b>Seconde Professionnelle</b>

### III-3- 2 l'année de liaison

L'année de liaison a pour objectif de **renforcer les acquis** en disciplines générales indispensables à la réussite ultérieure, éventuellement jusqu'en BTS. Les élèves sortant du collège sont supposés maîtriser les fondamentaux. Toutefois, l'hétérogénéité demeure grande et la maturité reste à construire.

Notre principe a donc consisté à réinjecter les horaires transdisciplinaires, qui n'ont pas fait la preuve de leur utilité, pour consolider les acquis du collège dans les disciplines générales, avec un total hebdomadaire de 24 heures de cours. **Les élèves peuvent en outre dès l'année de liaison choisir des options culturelles** à raison de 3h par discipline optionnelle choisie : nous avons la conviction que l'ouverture culturelle, sportive et artistique des élèves de la voie professionnelle constitue un des moyens de construire une image positive d'eux-mêmes. Même notées, ces activités revêtent un aspect attractif qui leur permet de « sortir de leur chrysalide ». Nous sommes conscients que tous les établissements ne pourront pas proposer toutes les options ni tous les élèves les choisir, mais elles enrichiront ceux qui feront cet investissement.

Concernant les disciplines professionnelles, il s'agit de **mûrir le choix d'orientation professionnelle**. Nous offrons donc la possibilité de moduler l'enseignement professionnel avec une majeure dans le domaine industriel pour les élèves ayant choisi un lycée industriel et inversement pour ceux qui sont dans un lycée à dominante tertiaire.

Les tableaux qui suivent explicitent le fonctionnement de cette année de liaison.

## Année de liaison

### Majeures et Mineures (10h)

Choisir une majeure, une mineure entre les deux premiers domaines :

Discipline	Horaire Majeure	Horaire Mineure
Enseignement industriel <sup>1</sup>	4h <sup>2</sup>	2h
Enseignement tertiaire <sup>24</sup>	4h <sup>3</sup>	2h
Prévention santé environnement	1h	

### Disciplines obligatoires (24h)

Discipline	Horaire
Français	5h
Mathématiques	4h
Physique-chimie	2h
Histoire Géographie	2h
Arts appliqués	2h
EPS	3h
LV1	3h
LV2	3h

### Options (0h/3h)

Discipline	Horaire
LV+	3h
Art (théâtre, danse, musique, arts appliqués)	3h
EPS	3h

---

1 Le contenu des enseignements industriels et tertiaires dépendent de la structure de l'établissement. Exemple : Initiation à la vente, initiation aux soins à la personne, initiation à l'électricité. On prévoira un stage d'observation d'une durée d'une semaine chaque trimestre.

2 Incluant une initiation à l'économie et au droit.

3 Incluant une initiation à l'économie et au droit.

## V- Le Baccalauréat

### V-1- Principes généraux

Afin de **garantir l'égalité sur l'ensemble du territoire**, d'éviter de créer un baccalauréat à plusieurs vitesses et marqué socialement, afin également d'éviter que les collègues subissent des pressions qui nuisent à la relation pédagogique, le SNALC-FGAF continue de demander des **épreuves terminales nationales anonymes**. Les nombreux dysfonctionnements constatés dans les épreuves passées en CCF ou en contrôle en cours d'année doivent nous faire prendre conscience que cette voie est une impasse.

Le baccalauréat est le **premier grade universitaire**. Son obtention, qui donne accès aux études supérieures, doit donc signifier que l'élève qui l'obtient est capable de suivre de telles études. C'est là l'un des rôles fondamentaux de ce diplôme, qui va au-delà de l'orientation et de l'affectation : **il doit être la garantie d'un niveau d'enseignement général suffisant**. C'est ce seul critère qui doit guider toute évolution des épreuves et qui doit servir de repère pour fixer s'il doit ou non être attribué à un élève.

Pour ce faire, les épreuves du baccalauréat doivent reposer sur des **barèmes nationaux transparents**, en accord avec les attendus des programmes scolaires. Les consignes de correction, nationales elles-aussi, ne doivent pas servir de variable d'ajustement pour augmenter artificiellement le niveau de réussite.

### V-2- Voie générale

Les coefficients des épreuves doivent refléter le **degré de spécialisation** des élèves, afin que le diplôme soit doté d'une valeur réelle.

Il faut maintenir la juxtaposition d'**épreuves orales et écrites en langues vivantes**. En revanche, on ne peut continuer à imposer aux collègues et aux élèves d'aussi mauvaises conditions de passation. L'**anonymat** doit être respecté. Les sujets doivent être mutualisés dans une **banque nationale**. Les épreuves ne peuvent avoir lieu en cours d'année, pendant les heures de cours. Les consignes de correction doivent laisser au professeur la possibilité d'utiliser toute l'échelle de notation.

Il faut maintenir des épreuves expérimentales en physique-chimie et SVT. En revanche, ces épreuves doivent se dérouler dans des conditions correctes, et **respecter le principe d'égalité entre les candidats**, notamment en ce qui concerne la banque de sujets. Les barèmes doivent être revus en SVT pour faire disparaître le **système du barème-curseur** dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant.



Les épreuves de **Travaux Pratiques Encadrés** sous leur forme actuelle doivent être supprimées, car elles ne permettent pas de refléter l'investissement réel des collègues comme des candidats. La spécialisation disciplinaire suivie par l'élève en classe de terminale doit donner lieu à une **épreuve nationale, disciplinaire, permettant d'évaluer sa capacité à poursuivre dans l'enseignement supérieur.**

### ***V-3- Voie technologique***

Dans les filières industrielles comme tertiaires, **les coefficients des épreuves doivent refléter le degré de spécialisation des élèves, afin que le diplôme soit doté d'une valeur réelle. Les épreuves doivent demeurer nationales, ponctuelles, finales et anonymes.** Et les professeurs doivent demeurer maîtres de leur notation : les grilles d'évaluation excessivement détaillées assorties de logiciels qui autorisent la manipulation des résultats sont à nos yeux à proscrire.

### ***V-4- Voie professionnelle***

Le SNALC-FGAF défend le maintien d'un **haut niveau d'exigence** tant dans le domaine général que dans le domaine professionnel, afin que les titulaires du baccalauréat professionnel soient à même de trouver un emploi ou de poursuivre leurs études. Un niveau suffisant en enseignement général constitue la base sur laquelle ils pourront ensuite valablement se former tout au long de leur vie professionnelle ou poursuivre leur formation initiale. **C'est pourquoi il est indispensable dans l'intérêt même des candidats que les épreuves soient ponctuelles, anonymes et nationales.** Il va de soi que les coefficients doivent refléter le caractère professionnel ainsi que la spécialité du diplôme. **Le contrôle en cours de formation se limite pour le SNALC-FGAF à l'évaluation des périodes en entreprise, voire à des épreuves sur machines.**

Les épreuves de rattrapage doivent être à l'image de celles des autres baccalauréats : le domaine professionnel ne peut faire l'objet d'un unique entretien. **Nous préconisons plusieurs épreuves orales disciplinaires reflétant la spécialité du diplôme.**

## Annexe 1 : Exemples de parcours des voies générale et technologique

### Exemple 1 : parcours « S/SI »

Disciplines	Seconde	Première	Terminale	Total	Système actuel	Différentiel
Mathématiques	6h	6h	8h	<b>20h</b>	16h	+4h
Physique Chimie	5h	5h	5h	<b>15h</b>	11h	+4h
SVT	2h	2h	3h	<b>7h</b>	1h30h	+5h30
Français	4h	4h	X	<b>8h</b>	8h	=
Philosophie	X	X	4h	<b>4h</b>	3h	+1h
Histoire-Géographie	4h	4h	4h	<b>12h</b>	10h30	+1h30
LV1	3h	3h	3h	<b>9h</b>	14h globalisées	+4h
LV2	3h	3h	3h	<b>9h</b>		
EPS	2h	2h	2h	<b>6h</b>	6h	=
Sciences de l'Ingénieur	3h	6h	6h	<b>15h</b>	15h	=

### Exemple 2 : parcours « S/SVT »

Disciplines	Seconde	Première	Terminale	Total	Système actuel	Différentiel
Mathématiques	4h	6h	6h	<b>16h</b>	14h	+2h
Physique Chimie	5h	3h	3h	<b>11h</b>	11h	=
SVT	4h	4h	7h	<b>15h</b>	10h	+5h
Français	4h	4h	X	<b>8h</b>	8h	=
Philosophie	X	X	4h	<b>4h</b>	3h	+1h
Histoire-Géographie	4h	4h	4h	<b>12h</b>	10h30	+1h30
LV1	3h	3h	2h30	<b>8h30</b>	14h globalisées	+4h
LV2	3h	3h	2h30	<b>8h30</b>		
EPS	2h	2h	2h	<b>6h</b>	6h	=

**Exemple 3 : parcours « L/Latin/Droit »**

Disciplines	Seconde	Première	Terminale	Total	Système actuel	Différentiel
Français	6h	6h	X	<b>12h</b>	16h	+4h
Philosophie	X	X	8h	<b>8h</b>	8h	=
Littérature	3h	3h	3h	<b>9h</b>	7h30	+1h30
Droit et Gestion	3h	3h	3h	<b>9h</b>	4h30	+5h30
SVT	2h	2h	3h	<b>7h</b>	3h	+1h
Histoire-Géographie	4h	4h	4h	<b>12h</b>	12h30	-0h30
LV1	3h	3h	3h	<b>9h</b>	14h globalisées	+4h
LV2	3h	3h	3h	<b>9h</b>		
EPS	2h	2h	2h	<b>6h</b>	6h	=
Latin	3h	3h	5h	<b>11h</b>	9h	+2h

**Exemple 4 : parcours « ES/Mathématiques »**

Disciplines	Seconde	Première	Terminale	Total	Système actuel	Différentiel
Mathématiques	6h	6h	6h	<b>18h</b>	12h30	+5h30
SES	3h	5h	7h	<b>15h</b>	11h30	+3h30
LV+	3h	3h	3h	<b>9h</b>	6h	+3h
Français	4h	4h	X	<b>8h</b>	8h	=
Philosophie	X	X	4h	<b>4h</b>	4h	=
Histoire-Géographie	4h	4h	4h	<b>12h</b>	12h30	-0h30
LV1	3h	3h	3h	<b>9h</b>	14h globalisées	+4h
LV2	3h	3h	3h	<b>9h</b>		
EPS	2h	2h	2h	<b>6h</b>	6h	=

**Exemple 5 : parcours STMG « Communication/Langues »**

Disciplines	Seconde	Première	Terminale	Total
Français	6h	3h	X	<b>9h</b>
Philosophie	X	X	2h	<b>2h</b>
Mathématiques	4h	3h	2h	<b>9h</b>
Droit Gestion/Eco-Droit	3h	4h	4h	<b>11h</b>
Management	X	3h	3h	<b>6h</b>
Mercatique	X	X	2h	<b>2h</b>
Gestion Finances	X	2h	X	<b>2h</b>
Histoire Géographie	4h	2h	2h	<b>8h</b>
LV1	3h	3h	2h30	<b>8h30</b>
LV2	3h	3h	2h30	<b>8h30</b>
EPS	2h	2h	2h	<b>6h</b>
LV+	3h	3h	3h	<b>9h</b>
Grec	3h	3h	3h	<b>9h</b>

**Exemple 6 : parcours STI2D « Systèmes d'information et numérique (SIN)/Langues »**

Disciplines	Seconde	Première	Terminale	Total
Français	6h	3h	X	<b>9h</b>
Philosophie	X	X	2h	<b>2h</b>
Mathématiques	4h	4h	4h	<b>12h</b>
Physique-chimie	3h	3h	4h	<b>10h</b>
Ingénierie construction	X	2h	2h	<b>4h</b>
Ingénierie mécanique	X	2h	2h	<b>4h</b>
Ingénierie électrique	X	4h	4h	<b>8h</b>
Sciences de l'Ingénieur	3h	X	X	<b>3h</b>
Histoire Géographie	4h	2h	2h	<b>8h</b>
Enseignement technologique en LV1	X	1h	1h	<b>2h</b>
LV1	3h	3h	3h	<b>9h</b>
LV2	3h	2h	2h	<b>7h</b>
EPS	2h	2h	2h	<b>6h</b>
LV+	3h	3h	3h	<b>9h</b>
Latin	3h	3h	3h	<b>9h</b>

